



COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2018

Présents : CEN, NEC Nantes, ASBR, CHE, Escrime Valletaise, CE Sablé, Escrime Sur Vie, SCO Angers, ES Choletaise, ES Herbretaise.

Absents : Soc St Nazaire, ERNM, CE Castelbriantais, Orvault, Saumur Escrime, CE Laval, CE Fontenay, CEY, NDC Angers, La Dague, CSAD Angers, CE Le Mans, Mousquetaire de Loué, Saynolames, Prytanée La Fleche, EC Neuville, CONNERE MJC, Epée Sablaise, CNEA, CEF.

Début 15H30

Le Nombre de voix est de 58 le quorum est donc atteint (34) l'AG peut délibérer.

1. Modification des arrêtés comptables du Comité Régional

Cette AG a pour but de modifier les dates de commencement et de fin d'exercice comptable du Comité Régional d'Escrime des Pays de La Loire.

Ce changement à lieu suite aux modifications des statuts fédérales qui nous impacte directement puisque nous sommes un organe décentralisé de la FFE.

Suite à cette explication le président soumet la proposition de modification des dates de début et de fin d'exercice.

Vote des clubs : contre 0 / abstention 0 / pour à l'unanimité.

2. Présentation des comptes du Comité Régional

Cf – Documents Financiers envoyés aux clubs.

Suite à la présentation des comptes par le trésorier, le président soumet à approbation les comptes de l'association :

Vote des clubs : contre 0 / abstention 0 / pour à l'unanimité.

3. Compte Rendu du Commissaire aux comptes

Cf- Compte Rendu envoyés aux clubs

Quelques recommandations sont notées dans le rapport et seront appliquées lors de la saison prochaine



4. Budget Prévisionnel du Comité Régional

Cf – Budget Prévisionnel envoyés aux clubs

Suite à la présentation du budget prévisionnel par le trésorier, l'assemblée générale propose d'ajouter plusieurs points :

- une ligne supplémentaire dans le budget consacrée à la Fête Des Jeunes.
- Provisionner le cout de déplacement que l'on n'aura pas en 2020 puisque la FDJ sera réalisée en Pays de la Loire.
- CREFED : ajouter une ligne concernant les frais économisés par le fait que le salaire du CTS n'apparait pas dans le bilan, permet de valoriser le temps passé.

Sur ses recommandations, le président soumet à approbation le budget prévisionnel de l'association :

Vote des clubs : contre 0 / abstention 0 / pour à l'unanimité.

Informations transmises pendant l'assemblée :

Annonce de l'attribution de la FDJ pour juin 2020 et juin 2021 et de la création du comité d'organisation.

Rappel sur l'opération féminine : invitation aux clubs de renouveler la communication sur cette opération. Annonce de la modification de la date limite au 15 mars 2019.

Annonce de la location d'un bureau supplémentaire en plus du premier à la maison des sports de Nantes. Permettant réunion en petit groupe et gestion de stocks des lots et coupes.

Les clubs ont la possibilité pour leurs bénévoles de fournir un reçu fiscal pour l'aide et leur investissement personnel.

Clôture de l'AGO 17h40